



SECRET N° 70-160 /CP/MSPAS

du 8 Juillet 1970  
portant nomination d'un Conseiller Technique  
au Ministère de la Santé Publique et des  
Affaires Sociales

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du  
Conseil Présidentiel ;  
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives  
à l'organisation Générale de l'Administration Publique ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du  
Gouvernement ;  
VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 Mai 1970, fixant la composition  
des Cabinets Présidentiels et Ministériels ;  
VU le Décret N°70-85/CP du 11 Mai 1970, fixant les rémunérations  
les indemnités et les prestations en nature allouées aux  
Membres des Cabinets des Présidents, du Président de la  
Cour Suprême et des Ministres ;  
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des  
emplois ou Charges pour lesquels la nomination est laissée  
à la discrétion du Gouvernement et le décret n°70-122/CP/SGG  
du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;  
SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires  
Sociales,

SECRET :

ARTICLE 1er. - Monsieur EWAGNIGNON Florentin, Médecin Principal  
de Classe Exceptionnelle, est nommé Conseiller Technique du  
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de  
la date de prise de service de l'intéressé sera publié  
et communiqué partout où besoin sera./..

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé Publique  
et des Affaires Sociales,

*ouassa*

Albert OUASSA.

FAIT à COTONOU, le 8 Juillet 1970

*Hubert MAGA*

Hubert M A G A

Le Ministre des Finances,

*Pascal Chabi KAO*

Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS : PCP 6 - CS 6 - CLS 5 TOUS  
MINISTERES 12 - IAA 1 - SGG 4 - GDE CHANC. I  
DOSSIER 2 - CS 6 - DCCT - DN - JORD 1 -  
DGAIL - Dtion Stat. 6 - INTERESSE 1 - DFP 2  
IGF 1 - MSPAS 4 - DGSP 2 - DEP 2 -  
s/dtions de la DFP 4